



SyliA

**La surveillance continue de l'état de santé
de la population et de ses déterminants**





LA SURVEILLANCE CONTINUE DE L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION ET DE SES DÉTERMINANTS

La *Loi sur la santé publique* a réaffirmé l'importance de la surveillance en la reconnaissant comme l'une des quatre fonctions essentielles. Elle se réalise en étroite relation avec les autres fonctions de santé publique, soit la promotion, la prévention et la protection. Bien que la Loi précise plusieurs éléments liés la surveillance, son exercice était déjà présent dans la région de Lanaudière depuis une vingtaine d'années.

Au-delà de cette prescription légale, le *Plan régional de surveillance* (PRS) est déjà inscrit comme l'une des composantes du plan d'action régional (PAR). La surveillance s'exerce donc à travers chacun des domaines d'intervention, sans toutefois s'y restreindre. En effet, au moment de produire un bilan de santé de la population, la surveillance peut porter sur le suivi des déterminants, des problèmes de santé et des problèmes psychosociaux qui ne sont pas nécessairement visés par l'un ou l'autre des domaines d'intervention.

Une fonction aux finalités particulières

La surveillance se définit comme un processus continu et systématique d'appréciation de l'état de santé d'une population et de ses déterminants, tant par la compilation et la validation de l'information que par son analyse et sa diffusion.

Pour y parvenir, la surveillance :

- mesure l'ampleur des problèmes de santé et des déterminants de la santé de la population;
- fournit des comparaisons temporelles et géographiques qui visent à mieux situer les niveaux de santé et à apprécier les rythmes d'évolution des phénomènes mesurés;
- analyse les informations de façon à orienter la planification des programmes et des services fournis à la population;

- contribue à identifier les problèmes prioritaires et à détecter les problèmes en émergence;
- permet de déterminer le niveau d'atteinte des objectifs concernant l'état de santé, notamment ceux du programme national de santé publique (PNSP), du PAR et des plans d'action locaux (PAL).

Une fonction indispensable

Au cœur des pratiques de santé publique, la surveillance permet ainsi d'informer la population sur son état de santé et de guider les prises de décision régionales et locales. Elle se situe en amont de la planification sociosanitaire et de l'organisation des services et contribue à l'évaluation de services ou à toute action qui peut avoir une répercussion sur la santé et le bien-être de la population. Ces objectifs sont atteints dans la mesure où l'information générée sur l'état de santé et ses déterminants est produite de façon régulière, en temps opportun et diffusée auprès de la population, des intervenants et des décideurs, qu'ils fassent partie ou non du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).

Une fonction en pleine évolution

La fonction de surveillance continue de l'état de santé de la population et de ses déterminants est, en vertu de la Loi, placée sous la responsabilité du ministre de la Santé et des Services sociaux et des directeurs régionaux de santé publique. Ceux-ci doivent élaborer des plans de surveillance spécifiant les finalités recherchées, les objets de surveillance, les renseignements personnels ou non qu'il est nécessaire d'obtenir, les sources d'information envisagées et le cadre d'analyse de ces renseignements.

Ainsi, le programme national de santé publique (PNSP) renferme des orientations, des objectifs et des priorités propres à la surveillance. Le *Plan commun de surveillance de l'état de santé de la population et de ses déterminants* engage conjointement le Directeur national et les directeurs régionaux de santé publique. Lorsqu'il sera entièrement déployé, il contiendra plus de 500 indicateurs provenant de 70 sources de données.

Dans le cadre de son mandat, chaque directeur régional de santé publique peut aussi, en complément au plan commun, élaborer un plan de surveillance portant sur des objets propres aux préoccupations et aux priorités régionales et locales. Les discussions au sein de la Direction de la santé publique et d'évaluation (DSPE) ont permis de conclure que le *Plan commun de surveillance de l'état de santé de la population et de ses déterminants* couvrait jusqu'à maintenant l'essentiel des objets de surveillance, des mesures et des sources de données nécessaires en tenant compte des préoccupations régionales de monitoring de l'état de santé, des études planifiées et du développement envisagé.

Deux éléments méritent toutefois d'être précisés. D'une part, la surveillance dans la région de Lanaudière considère la diversité des réalités sociales et de santé sur son territoire en accordant une place aux données sous-régionales et locales (ex. réseau local de services, municipalité régionale de comté, municipalité, bassin de desserte). D'autre part, la spécificité du PRS ne tient

pas dans la nature des indicateurs qui sont pris en compte, mais plutôt à la façon de les mettre en valeur, soit en accordant une place plus grande à l'analyse et à la diffusion de l'information pour l'aide à la décision et le processus de planification sociosanitaire.

En raison notamment des nouvelles responsabilités en santé qui sont confiées aux centres de santé et de services sociaux (CSSS), le PRS doit maintenant s'assurer, entre autres choses, de soutenir les processus de décision pour l'amélioration de la santé de la population de leur territoire. L'exercice de la responsabilité populationnelle se traduit en effet par une demande accrue d'informations et de données, celles-ci étant essentielles à la bonne gestion de l'offre de service faite à la population. En ce sens, le PRS se doit d'être arrimé étroitement au PAR et aux PAL. Par conséquent, il devra éventuellement être révisé. Ce contexte amène la DSPE à consolider, adapter et bonifier la pratique de la surveillance afin que celle-ci réponde le plus adéquatement possible à ses besoins et à ceux de ses partenaires.

Les activités de surveillance continue de l'état de santé de la population et de ses déterminants ne sont pas libellées comme telles dans le *Programme national de santé publique 2003-2012 – Mise à jour 2008*. Les activités de la présente section permettent la mise en œuvre du PRS et le renforcement de la fonction, éléments sur lesquels insiste le PNSP.

| ACTIVITÉS DU PNSP | ACTIONS RÉGIONALES | ÉTAT DE SITUATION | PARTENAIRES |
|---|--|--|--|
| <p>98. Renforcement de la capacité de surveillance et optimisation de sa contribution à l'amélioration de l'état de santé de la population.⁴⁸</p> | <p>RÉSULTAT ATTENDU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que des activités de surveillance continue soient réalisées selon trois axes principaux que sont l'alimentation en données, la production et la diffusion de l'information sociosanitaire afin de contribuer à la mise en œuvre du <i>Plan régional de surveillance (PRS)</i>⁴⁹. | | |
| | <p>98.1 Accroître l'offre régionale de service en matière de surveillance en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurant une présence accrue auprès des utilisateurs de données par l'intermédiaire des mécanismes régionaux, sous-régionaux et locaux de concertation, notamment les liens avec les autres directions de l'Agence, les contacts avec le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), dont les centres de santé et de services sociaux (CSSS), et le réseau de l'intersectoriel; • favorisant une démarche proactive et participative; • consolidant et développant le contenu informationnel du <i>SYstème Lanaudois d'Information et d'Analyse (SYLIA)</i> et en optimisant son développement technologique, en collaboration avec la Direction des ressources informationnelles régionalisées (DRIR), afin de le dynamiser (ex. capacité de forage, module de recherche d'indicateurs, cartographie); • poursuivant la promotion du SYLIA auprès des gestionnaires, des professionnels, des intervenants et de la population; • répondant aux demandes des partenaires, | <p>Parmi les activités de surveillance réalisées et découlant de la mise en œuvre du PRS, on compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le soutien au Directeur régional de santé publique dans la réalisation des mandats qui lui sont confiés; - le suivi des objectifs sociosanitaires du programme national de santé publique (PNSP); - le soutien à la mise en œuvre du Plan d'action régional de santé publique (PAR); - le soutien à l'élaboration des continuums d'interventions; - la participation aux portraits par programme-services dans les ententes de gestion et d'imputabilité entre l'Agence et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS); - la participation à la rédaction du <i>Plan régional de lutte à une pandémie d'influenza</i>; - le soutien aux CSSS dans l'appropriation du portrait de santé de la population de leur territoire; - le soutien aux instances locales impliquées dans des processus ou des démarches d'animation locale; | <p>DRIR-Agence INSPPQ MSSS Réseau de l'intersectoriel RSSS</p> |

⁴⁸ La 1^{re} colonne du tableau présente les activités correspondant à celles identifiées par le PNSP, à l'exception des activités non prévues qui, elles, sont uniquement de niveau régional. Les résultats attendus correspondent aux cibles régionales fixées par l'Agence. À la 2^e colonne, les actions régionales sont celles mises en œuvre par la DSPE. À la 3^e colonne, un état de situation, au 31 décembre 2008, est présenté pour chacune des actions régionales. La 4^e colonne mentionne les partenaires directement concernés par l'action régionale.

⁴⁹ La mise en œuvre du plan de surveillance intègre ces trois champs d'activités définis dans le cadre conceptuel de la fonction surveillance.

| ACTIVITÉS DU PNSP | ACTIONS RÉGIONALES | ÉTAT DE SITUATION | PARTENAIRES |
|-------------------|---|--|---------------------------------------|
| | <p>notamment en matière d'expertise, d'alimentation en données, de production de documents et de cartographie;</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'arrimant au <i>Plan intégré des ressources informationnelles en santé publique</i>, notamment avec les travaux de l'Info-centre national de santé publique, ainsi que le développement du Système de surveillance et de protection en maladies infectieuses (projet PANORAMA) et du Système d'information en santé au travail (SISAT); • participant au développement du <i>Plan commun de surveillance de l'état de santé de la population et de ses déterminants</i> et aux travaux qui s'y rattachent (ex. problèmes en émergence, prioritaires et scénarios prospectifs). | <ul style="list-style-type: none"> - le soutien à l'appréciation de la performance des actions en matière de santé et de bien-être de la population; - la production d'un document sur quelques indicateurs relatifs à l'état santé de la population des municipalités et des MRC du RLS de Lanaudière-Sud. <p>Depuis 2007, le SYLIA est l'outil Web privilégié pour diffuser de l'information sur l'état de santé de la population. Il vise notamment à réduire le nombre de demandes <i>ad hoc</i> formulées par les partenaires, à promouvoir les publications de surveillance de la DSPE, à optimiser l'utilisation des technologies de l'information et à mieux répondre aux besoins des partenaires. Cet outil renferme des statistiques, des descriptions méthodologiques, des indicateurs, des analyses sommaires, des tableaux, des figures, des cartes et des références bibliographiques.</p> <p>Depuis 2007, la DSPE réalise une opération de marketing du SYLIA (ex. avis aux partenaires, communiqués dans les journaux et les bulletins internes d'organisations, présentations). Un signet promotionnel est aussi distribué dans la région (bibliothèques, cégep) et aux partenaires lors de rencontres et de certains envois postaux.</p> | |
| | <p>98.2 Poursuivre les activités axées sur l'alimentation en données nécessaires au déploiement du PRS en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • acquérant et en gérant des données régionales, sous-régionales et locales; | <p>La DSPE dispose de fichiers de données de nature populationnelle, administrative et clinique lui permettant de suivre l'état de santé de la population et de ses déterminants. Néanmoins, la participation de la population aux enquêtes</p> | <p>CJL INSPQ ISQ MELS</p> |

| ACTIVITÉS DU PNSP | ACTIONS RÉGIONALES | ÉTAT DE SITUATION | PARTENAIRES |
|-------------------|--|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> exploitant les banques du MSSS, par l'intermédiaire de leur Infocentre ou l'Infocentre national de santé publique; mettant à jour les indicateurs démographiques et sociosanitaires du SYLIA selon la disponibilité des sources de données et leurs modalités d'accès; concevant des grilles de collecte et en documentant des livres de codes pour faciliter la saisie. | <p>sociosanitaires et la collaboration des acteurs régionaux détenteurs d'informations prévues dans le PRS sont essentielles. Actuellement, il existe des collaborations régionales pour l'acquisition de données auprès des Centres jeunesse de Lanaudière (CJL), du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).</p> | <p>MESS MSSS</p> |
| | <p>98.3 Poursuivre les activités axées sur la production de l'information sociosanitaire en :</p> <ul style="list-style-type: none"> réalisant des profils thématiques (ex. habitudes de vie, maladies chroniques) avec la collaboration des partenaires, au besoin, tout en augmentant la part des analyses interprétatives. <p>► Voir action régionale 135.1.</p> | <p>La DSPE a réalisé des rapports de surveillance traitant de sujets variés et adaptés aux contextes d'utilisation, aux besoins et aux préoccupations des utilisateurs. Plusieurs ont été produits en collaboration avec les partenaires alors que d'autres reposent sur des collaborations interrégionales.</p> | <p>Réseau de l'intersectoriel RSSS</p> |
| | <p>98.4 Poursuivre les activités axées sur la diffusion de l'information sociosanitaire en :</p> <ul style="list-style-type: none"> diversifiant les modes de diffusion pour s'adapter aux contextes d'utilisation et aux besoins des utilisateurs; assurant une plus grande utilisation des infrastructures technologiques; établissant des mécanismes d'accompagnement, de partage, d'appropriation et de transfert des connaissances afin de favoriser l'expertise régionale et locale en surveillance (ex. ateliers, comités de travail, échanges, formations, présentations). | <p>La DSPE réalise des activités destinées à informer la population ainsi que les professionnels, les intervenants et les décideurs régionaux, qu'ils soient du RSSS ou du réseau de l'intersectoriel.</p> <p>La diffusion des produits de surveillance s'est traduite par une participation accrue à de nombreux événements (ex. colloques, déjeuners-causeries, forums, journées scientifiques) locaux, régionaux, interrégionaux et nationaux. Toutes les productions sont déposées sur le site Web de l'Agence.</p> | <p>Réseau de l'intersectoriel RSSS</p> |